



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 46864

Texte de la question

M. Maurice Janetti appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Turquie. Il souhaite que la France adopte une attitude ferme et résolue à la commission des droits de l'homme à l'ONU et qu'elle essaie de convaincre ses partenaires européens de faire de même, pour qu'une résolution claire et sans ambiguïté soit adoptée à la commission, condamnant les violations des droits de l'homme par la Turquie. Il lui rappelle que la Turquie a systématiquement ignoré les demandes de visites des différents rapporteurs spéciaux des Nations unies. Aussi, cette résolution doit-elle inciter le gouvernement turc à inviter le rapporteur sur la torture, le rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire et le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires. Il lui demande de lui préciser ses intentions et de l'informer si des démarches ont déjà été prises par la France sur cette question.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Le gouvernement turc, investi le 8 juillet 1996, a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité de son programme de coalition. À ce titre, le vice-premier ministre, Mme Ciller, annonce, le 17 octobre, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue. La situation des droits de l'homme en Turquie continue toutefois à susciter des préoccupations. Pour ce qui concerne les positions de la France à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, nous appelons la Turquie à coopérer avec les mécanismes de cette commission, en acceptant les visites de rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre sur place. Il convient de rappeler que nos positions à la Commission des droits de l'homme font l'objet d'une étroite concertation avec nos partenaires de l'Union européenne, les décisions étant désormais prises à quinze. La question sera évoquée entre la France et ses partenaires de l'Union européenne dans la perspective de la prochaine session de la commission. La situation des droits de l'homme en Turquie ne figure pas explicitement à l'ordre du jour de celle-ci, elle pourrait y être évoquée, par des États membres comme par des organismes non gouvernementaux. Nous continuerons de saisir toute occasion pour encourager les autorités turques à poursuivre dans la voie des réformes du système judiciaire, en particulier en matière de détention.

Données clés

Auteur : [M. Janetti Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46864

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6808

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 490